

Atelier thématique « Les conflits territoriaux, conflits d'usages et cohabitation des activités »

**Modélisation systémique de crises et conflits en environnement.
Systèmes dynamiques complexes autour des enjeux de conservation de la biodiversité
et des sports de nature dans le Parc national de la Guadeloupe.**

Auteur

Nathalie LAHAYE, économiste de l'environnement, maître de conférences, Université Paul Sabatier (Toulouse), Institut Universitaire de Technologie de Tarbes, 1 rue Lautréamont, 65000 Tarbes, Courriel : nathalie.lahaye@iut-tarbes.fr ou nathaly.lahaye@orange.fr

Résumé

Cet article pose la question de l'analyse systémique et dynamique de conflits entre conservation de la biodiversité et développement touristique. Le cas plus particulier des sports de nature au sein du Parc national de la Guadeloupe est examiné. L'hypothèse avancée est que l'analyse de la dynamique d'un conflit ouvre la voie à des actions de transformation du milieu pré-conflictuel dans lequel tout nouveau conflit est susceptible de se produire. Le conflit peut être vu comme une opportunité pour amorcer des changements dans l'environnement socio-économique, politique ou culturel, et pour sortir de façon durable d'un état de rivalité soutenu. Pour cela, nous développons un modèle systémique d'analyse des conflits, dans lequel sont distingués le milieu pré-conflictuel et le jeu complexe des interactions, de nature constructive ou destructive, mis en œuvre par les protagonistes. Les cas du conflit avéré du canyoning en zone centrale du parc et du conflit potentiel sur la plongée sous-marine autour des îlets Pigeon sont revisités à la lumière de notre modèle. Nous montrons que la dynamique du conflit du canyoning participe de la structuration du milieu pré-conflictuel à partir duquel un conflit autour de la plongée pourrait voir le jour. Toutefois, la probabilité qu'un conflit ouvert se manifeste, dépend de la combinaison entre un événement contingent encore indéterminé et le potentiel conflictuel.

Mots clés : Conflit, Parc national de la Guadeloupe, Sports de nature, Analyse systémique, Transformation des conflits.

Abstract

This paper deals with the question of the systemic and dynamic analysis of conflicts between conservation and tourism development. The specific case of outdoor sports inside the National Park of Guadalupe, in the French Caribbean, is studied. The research is based on the hypothesis that the analysis of the dynamics of one conflict gives the chance to act to transform the environment from which a new related conflict can appear. The conflict can be seen as an opportunity to initiate changes in the socio-economic, political and cultural environment that will help to avoid durably a state of rivalry. The paper describes a systemic conflict analysis model where two dimensions are distinguished: the pre-conflict environment and the complex interactions game. Two case studies from Guadalupe are examined: one related to a previous conflict about the sport of canyoning and the other related to a potential conflict about scuba diving in a protected conservation area. The paper shows that the dynamics of the canyoning conflict are directly relevant to the environment that surrounds the diving example for which a conflict has yet to emerge. However, the probability that issues surrounding the diving will develop to become a significant conflict depends on the combination of an as-yet undefined random initiating event and the pre-existing tensions in the vicinity.

Key words: Environmental Conflict, National Park of Guadalupe, Outdoor sports, Systemic Analysis, Transformation Conflict Theory.

Introduction

Les sports de nature s'inscrivent par essence dans un rapport ambivalent avec l'environnement, et ce a fortiori lorsqu'ils sont pratiqués dans un parc national. Conflits d'usages, conflits environnementaux, accompagnent l'ancrage de ces diverses pratiques sportives, qui offrent à leurs territoires d'accueil (commune, région, etc.) une réelle opportunité de développement économique et touristique. La tension entre protection des milieux naturels et développement se renforce, dès lors que les prestataires des sports de nature cherchent à déployer leur activité au sein d'un espace protégé. Le label Parc National représente un attrait évident à la fois pour les sociétés commerciales et les pratiquants. Le Parc National de la Guadeloupe (PNG) se trouve confronté, comme d'autres parcs nationaux, à la difficile situation que provoque une demande soutenue pour une plus grande ouverture de l'espace protégé à la pratique des sports de nature et le maintien de sa mission première de conservation de la biodiversité. La question se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que le PNG se trouve engagé dans une révision de ses limites, avec notamment, l'intégration en cœur de parc, d'un espace jusqu'ici non préservé et dédié à la pratique de la plongée sous-marine, les îlets Pigeon. Or, la question des sports de nature en cœur de parc semble déjà avoir trouvée une réponse avec le règlement adopté lors du conflit exemplaire du canyoning : l'interdiction de la pratique de cette activité en cœur de parc.

A travers la situation du PNG, la question qui structure notre recherche est alors la suivante : l'analyse d'un conflit, passé ou en cours, peut-elle aider à la prévention de nouveaux conflits susceptibles d'émerger dans un contexte similaire ?

Nous faisons l'hypothèse que l'analyse de la dynamique d'un conflit ouvre la voie à des actions de transformation du milieu pré-conflituel dans lequel tout nouveau conflit est susceptible de se produire. Le conflit peut être vu comme une opportunité pour amorcer des transitions nécessaires à mettre en œuvre dans l'environnement socio-économique, politique ou culturel, et pour sortir de façon durable de l'état d'affrontement. Nous nous inscrivons dans l'approche de la transformation d'un conflit (Lederach, 1995) et non dans celle de la régulation d'un conflit. Nous développons un modèle d'analyse d'un conflit, en privilégiant une analyse systémique et dynamique des jeux d'interactions complexes qui se nouent entre les diverses parties prenantes. Notre analyse prend appui sur l'étude de deux situations de conflits : 1) le conflit du canyoning au sein du PNG, qui connaît son apogée au cours des années 2002-2003 ; 2) un conflit potentiel sur la question de la plongée sous-marine autour des îlets Pigeon, futur cœur de parc.

Cet article est divisé en cinq parties. La première partie expose le contexte de la recherche avec la problématique des sports de nature dans le PNG et la question de recherche que cela soulève. La deuxième partie développe notre propre modélisation d'un conflit. La troisième partie rend compte de la méthodologie de recherche retenue. La quatrième partie expose les deux cas empiriques étudiés. Enfin, la cinquième partie présente nos résultats en termes d'analyse des conflits, des milieux pré-conflituels et du produit des jeux d'interactions complexes. La conclusion invite à une réflexion sur les prolongements à donner à cette recherche.

1. Contexte de la recherche

Nous exposons ici la problématique des sports de nature dans le PNG (1.1) puis présentons nos questions et hypothèse de recherche (1.2).

1.1. Les sports de nature au cœur du PNG : conflit ou défi ?

Comme d'autres parcs nationaux français, le PNG représente un formidable terrain de jeux pour les adeptes des sports de nature¹. Le nombre des pratiquants augmente régulièrement et les

¹ Article L311-1 du code du sport : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui

activités se sont diversifiées ces dernières années : randonnée équestre, VTT, quad, parcours acrobatiques en hauteur, canyoning viennent s'ajouter à la randonnée pédestre qui regroupe près de 15000 à 20000 pratiquants locaux. Le décret de création du parc ne précise pas la liste des activités autorisées, à l'exception de la randonnée à pied et la natation, qui sont au moment de la création du parc en 1989, les pratiques les plus communes (article 21, décret n°89-144 du 20 février 1989).

Les sports de nature sont à la fois, facteur d'aménagement du territoire et de développement local, réservoir de main d'œuvre, générateur d'un équilibre socioculturel du territoire et outil d'intégration et d'éducation à l'environnement. Toutefois, leur fort développement, lié en partie à l'essor du tourisme vert, soulève la question de leur durabilité (Mounet, 2007), approchée dans notre cas, sous l'angle étroit de la préservation de la nature au sein d'un espace protégé.

L'accroissement de la fréquentation du parc national dans le cadre de ces sports de nature pose les questions de la maîtrise des impacts sur l'environnement et de la conciliation entre les différents usages légitimes de cet espace naturel, dont la conservation de la biodiversité reste l'objectif central. S'il relève des prérogatives de l'institution Parc, de réglementer les pratiques, voire même de les interdire, celle-ci semble s'inscrire aujourd'hui dans une démarche participative, recherchant à établir des partenariats sur la base minimale d'un dialogue ou d'une gestion concertée. La nouvelle loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux invite d'ailleurs, le PNG comme l'ensemble des parcs, à s'engager plus avant dans cette démarche de partenariat. L'idée est de créer un espace global de cohérence territoriale, de s'engager avec toutes les parties prenantes dans un projet de territoire reposant sur les principes du développement durable et de solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants. Dans ce contexte, il importe de prévenir les crises, ou lorsque les conflits sont avérés, de les gérer, en définissant des modes d'action capables de sortir du conflit. Juguler le conflit, apaiser les tensions, définir un nouveau cadre institutionnel, semble alors structurer l'approche « gestionnaire » des conflits du Parc. Pour autant, participation et coopération ne se décrètent pas. Un temps d'apprentissage est nécessaire. En particulier, lorsqu'il existe un potentiel conflictuel non négligeable qui menace la réussite d'une action partenariale. Le cas des îlets Pigeon, comme nous le verrons, est ici exemplaire.

Si le parc doit veiller à garantir une continuité territoriale de la qualité environnementale, son action reste limitée au cœur de parc. La gestion patrimoniale, au-delà des limites réglementaires, ne peut donc être acceptée par les collectivités locales et la population, que s'il existe de réelles retombées économiques liées à la fréquentation et à l'image du Parc, et si l'institution fait valoir sa capacité d'expertise et d'animation dans le montage d'opérations partenariales. Il s'agit là d'un réel défi pour le PNG, dont la politique en matière de sports de nature en particulier, est perçue comme trop contraignante ; certains allant jusqu'à parler de « politique de sanctuarisation ». Le conflit sur le canyoning en zone centrale en est ici l'illustration.

Comprendre la démarche de l'institution Parc en matière de sports de nature au travers de conflits avérés ou potentiels présente un double intérêt du point de vue de la recherche : 1) mesurer la difficulté pour l'institution Parc à combiner la préservation d'un milieu naturel particulièrement sensible, voire menacé, à l'accessibilité du parc au plus grand nombre grâce à des pratiques sportives renouvelées et en pleine expansion; 2) apprécier la capacité du parc à déployer des méthodes de gestion partenariale, en partant de son mode d'approche des conflits.

1.2. Questions de recherche et hypothèse

Notre démarche de recherche s'inscrit dans un renouvellement de l'approche économique standard, en considérant la dynamique conflictuelle proprement dite plutôt que les modes de

peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eaux domaniaux ou non domaniaux ». L'instruction n°04-131 JS du 12 août 2004 ajoute : il s'agit « des activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non ».

résolution des conflits. L'analyse de la dynamique du conflit est donc au centre de cette recherche.

La science économique accorde peu d'importance à l'étude proprement dite des conflits, se concentrant sur les mécanismes de résolution ou d'évitement des conflits. La théorie des jeux en est la parfaite illustration. Si le conflit est au cœur de cette théorie, les recherches sont orientées principalement vers la détermination des solutions possibles des conflits et le retour à l'équilibre. La situation de conflit est pensée avant tout comme le point de départ d'une situation de coordination ; celle-ci renvoyant à la phase de négociation qui est alors vue comme un opérateur faisant passer « de la situation de conflit à toute situation comprise dans l'intervalle coordination/coopération » (Favereau, 2004). Autrement dit, du conflit à la coopération, agit la négociation. Le conflit est vu comme l'élément déclencheur d'un processus de négociation qui doit faire évoluer vers un état de coopération. Le conflit apparaît de fait, noyé dans la négociation (Lahaye, 2006). Il y a, comme le souligne Schelling (1960 ; 1986) un vif intérêt à considérer le phénomène conflictuel sous l'angle de la négociation et de penser les situations de conflit comme des situations de négociation, lorsque la possibilité pour l'un des participants de parvenir à ses fins dépend dans une large mesure des choix et des décisions de la partie adverse; autrement dit, dès lors qu'il existe un intérêt pour les protagonistes de parvenir à un compromis. Le conflit est alors un temps du processus de négociation, qui peut être tantôt une négociation concertée ou coopérative, tantôt une négociation d'opposition ou conflictuelle (Walton et al. 1994 ; Bellenger, 1992).

Selon nous, le conflit, dans cette représentation, est vidé de sa substance et de son épaisseur. Le conflit est bien plus qu'un simple point sur l'échelle du temps. Premièrement, le conflit a une épaisseur temporelle ; il s'inscrit dans le temps long. Il connaît des périodes de vives confrontations, d'apaisement, de dialogues. Deuxièmement, il est doté d'une dynamique interne. Celle-ci est le produit du jeu des interactions entre les individus. Cette dynamique, qui échappe parfois aux protagonistes dans leur ensemble, impacte le processus même de décision et donc de résolution du conflit. Saisir la portée d'un conflit revient alors à considérer 1) sa dimension temporelle et 2) la nature et l'organisation des interactions qui se nouent entre les protagonistes. Une analyse à la fois dynamique et systémique des conflits devient nécessaire.

Les questions principales qui sous-tendent notre recherche sont alors les suivantes : Qu'est-ce qui fait qu'un conflit que l'on croyait fini, menace de ressurgir, avec parfois plus de force ? Comment sortir d'une spirale des conflits ou éviter de s'y engouffrer ? Et surtout, l'analyse d'un conflit, passé ou en cours, peut-elle aider à la prévention de nouveaux conflits susceptibles d'émerger dans un contexte similaire ?

Notre hypothèse de recherche est que l'analyse de la dynamique d'un conflit, défini comme un système complexe d'interactions constructives ou destructives, et symptôme d'un déséquilibre plus profond que le conflit lui-même, ouvre la voie à des actions de transformation du milieu conflictuel dans lequel tout nouveau conflit est susceptible de se produire. Le conflit peut être vu comme une opportunité, pour amorcer des transitions nécessaires à mettre en œuvre et pour sortir de façon durable de l'état d'affrontement.

2. Cadre théorique de l'investigation

Afin de répondre à la question posée, nous proposons de considérer le cadre théorique de la transformation du conflit (1.2) sur lequel nous appuyons notre propre modélisation du conflit (1.3). Avant, il convient de préciser deux concepts clés : la crise et le conflit (1.1).

2.1. Crise et conflit : de la rupture à l'hostilité

La notion de crise est liée aux altérations et aux ruptures que peut provoquer un changement dans l'ordre social. La crise est une situation d'anomie (Touraine, 2005). Elle fait suite à une

modification soudaine et inattendue qui dérange le déroulement ordinaire, le plus souvent suscitant un état de déséquilibre, d'incertitude et d'inquiétude. Elle peut aussi être le fait de l'accumulation de petits événements qui, au-delà d'un seuil critique, crée un état de rupture. La proposition n'est toutefois pas réversible : tout changement n'est pas synonyme de crise. Tout va dépendre de la façon dont le changement est préparé. La crise est ainsi signe de désordre, de trouble et de rupture.

Le conflit, quant à lui, renvoie à un affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives, qui manifestent les unes à l'égard des autres, une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir. Tant que dure le conflit, les parties en présence cessent de faire valoir leurs droits, tout en ressassant les tords de l'autre. Le conflit est qualifié à partir du moment où l'on sent une tension, qu'elle soit explicite ou latente. Un conflit s'achève soit par le triomphe de l'une des parties qui impose ses droits, soit par la reconnaissance mutuelle des droits respectifs. Le conflit exprime en conséquence un rapport de violence. Les protagonistes transforment un rapport de forces pour en établir un autre ; cela peut aller jusqu'à l'anéantissement de la partie adverse. L'expression d'une bipolarisation marque le conflit : les ennemis sont désignés ; on connaît les « bons » et les « méchants », les partisans du « pour » et ceux du « contre ». Cette bipolarisation fait disparaître l'incertitude et l'instabilité qui caractérisent une crise. La situation devient plus facile à appréhender pour les individus. Le conflit peut alors s'installer dans la durée de par, précisément, la simplification de la situation. Chaque protagoniste voit son rôle défini ; au fur et à mesure des interactions avec la ou les parties adverses, il précise son jeu, renforce son pouvoir et affine sa stratégie, non plus pour faire valoir son point de vue et revendiquer ses droits, mais pour conforter sa position dans le jeu de conflits qui devient un jeu de pouvoir, de légitimation et de reconnaissance (Monroy et Fournier, 1997). Deux éléments caractérisent donc un conflit : 1) l'intention hostile et 2) la bipolarisation.

Toute crise n'engendre pas systématiquement un conflit et un conflit ne couvre pas en général toute une crise. Le passage à l'acte conflictuel tient de la volonté des acteurs de la crise. S'opère alors une sélection parmi les circonstances, les paradoxes, les contradictions qui nourrissent une crise. Pour donner de l'intensité à la rivalité, il convient en effet de sélectionner les paradoxes et contradictions qui vont pouvoir être facilement polarisés en opposition binaire. Autrement dit, un ou plusieurs conflits peuvent caractériser une crise. La fin d'un conflit ne signifie pas pour autant la fin d'une crise, même si celle-ci se transforme avec les conflits. Comprendre une crise suppose d'interroger ce qui fait toute la complexité des conflits qui la traverse et que le jeu des protagonistes nourrit au fil du temps.

2.2. La transformation des conflits

L'analyse des conflits peut donc éclairer une situation de crise à condition selon nous, 1) de considérer le conflit comme à la fois un symptôme d'un malaise plus large imprégnant les dimensions de la vie sociale et le révélateur de transformation à l'œuvre dans la société ; 2) d'appréhender la dynamique intrinsèque des conflits.

Ces deux points nous amènent à nous inscrire dans le cadre de la théorie de la transformation des conflits (Galtung, 1996 ; Lederach, 1995). L'idée principale est que la structuration des parties du conflit et leurs relations peuvent être enchâssées dans un modèle de relations conflictuelles qui va au-delà de l'espace même du conflit. La transformation du conflit est alors un processus d'intervention et de transformation des relations, intérêts, discours et si nécessaire, de la structuration de la société, qui participent de la poursuite du conflit. Un conflit constructif est perçu comme le catalyseur du changement. Et les acteurs du conflit ont un rôle clé à jouer dans un processus long de construction de la paix. Ainsi, un appui aux groupes et personnes engagés dans le conflit plutôt que le recours à un tiers est privilégié (proposition 1). Ce qui marque une première distanciation vis-à-vis de la théorie de la résolution des conflits (Azar and Burton, 1986). Par ailleurs, les conflits se transforment graduellement à travers une série de changements, comme des

étapes spécifiques dans lesquelles une large variété d'acteurs peut jouer un rôle significatif. La transformation du conflit en situation de paix peut venir des acteurs du conflit eux-mêmes, à condition qu'ils comprennent et se détachent du processus dans lequel ils sont engagés (proposition 2). Il s'agit de tous les acteurs et pas seulement de ceux qui détiennent le pouvoir, notamment politique ou institutionnel. C'est là une seconde distanciation par rapport à la théorie du gestion des conflits. Il ne s'agit pas de gérer le conflit en recherchant des processus menant au compromis, mais davantage de transformer le conflit de l'intérieur.

Ainsi, nous partons du postulat selon lequel le conflit recèle une positivité qu'il convient d'accompagner. Cela signifie qu'il importe de considérer les ressources que les populations mettent en œuvre pour amorcer la résolution du conflit, mais aussi celles qu'elles déploient pour poursuivre le conflit, au risque de s'y enfermer. Autrement dit, premièrement, nous soulignons l'importance des interactions, de nature soit constructive, soit destructive, sur la structuration des conflits. Deuxièmement, nous considérons le lien qui s'établit entre crise et conflits. Car il nous semble qu'un conflit ne peut être détaché du contexte dans lequel il se déroule. Le conflit est le symptôme d'un malaise plus englobant qu'il convient de saisir. Le potentiel conflictuel qui préexiste à un état de crise, voire de conflit, se nourrit des conflits antérieurs. Et un conflit, dans sa dynamique et sa résolution, peut impacter en retour la situation de crise. Crise et conflits sont des systèmes qui s'interconnectent et s'influencent mutuellement au cours d'un processus complexe d'interactions. C'est ce que nous proposons de tester dans cette recherche.

2.3. Notre modélisation des conflits

Selon une perspective systémique et dynamique, nous formulons cinq propositions, résumées dans les deux figures ci-dessous.

Proposition 1 : Le conflit est un mode de coordination à part entière.

Nous définissons le conflit comme un système complexe d'interactions spécifiques qui se nouent entre au moins deux parties (individus ou groupes d'individus) présentant des intérêts divergents.

Proposition 2 : La dynamique conflictuelle se nourrit d'interactions constructives et d'interactions destructives (fig.1).

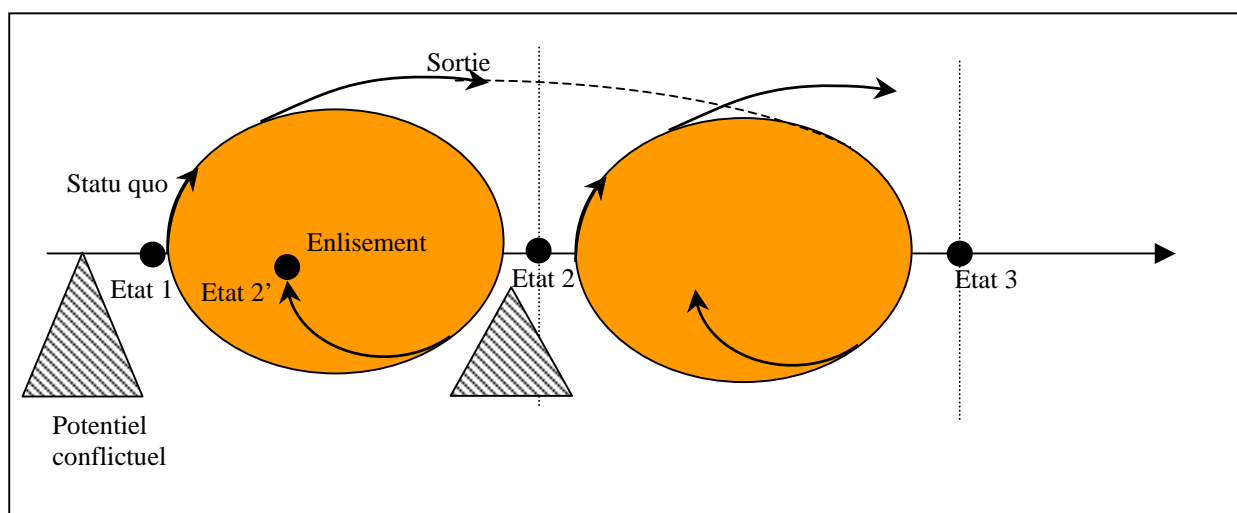
Le système d'interactions englobe deux sous-systèmes distincts, mais inter reliés (Lahaye, 2007). Le premier regroupe des « situations d'interactions constructives » (SIC) ; le second, des « situations d'interactions destructives » (SID). Les SIC renvoient à des procédures d'action collective orientée vers la recherche d'un accord et la sortie du conflit; autrement dit, la résolution du problème. On est ici dans le registre de la régulation du conflit. Il existe différents modes d'organisation des relations entre les acteurs (hiérarchique, coopératif) et différents modes de communication (discussion, consultation, concertation) qui facilitent la convergence des intérêts antagonistes. Les SID caractérisent le conflit proprement dit. Les relations entre les individus se nouent sur le mode de l'opposition, de l'affrontement ou encore, de la domination. Les interactions destructives sont le fruit de l'action des acteurs qui se mettent au service du conflit. Car le conflit est utile. Il remplit plusieurs fonctions (Cosser, 1956) : représentation de la situation, acquisition collective de connaissances, constitution de coalitions et renforcement des pouvoirs, légitimation de groupes sociaux. Ces interactions peuvent conduire à l'enlisement du conflit, les protagonistes se maintenant dans un état d'affrontement. Le conflit peut alors devenir un mode de coordination dominant entre les acteurs qui ne peuvent plus échanger et communiquer autrement.

Proposition 3 : Le conflit est doté d'une dynamique propre, dont on distingue trois états finals possibles : un état d'enlisement, un état de statu quo et un état de sortie (fig. 1).

Les SIC et les SID sont rarement isolées. Elles renvoient à des états distincts, mais néanmoins liés du système d'interactions qui chemine de l'engagement d'au moins une partie (qui

signifie à l'autre son désaccord) jusqu'à la résolution du problème. La succession de séquences relationnelles évolutives, qui participent de la construction du contexte conflictuel mais aussi du processus de négociation, peut déboucher sur trois états possibles : la sortie du conflit, le statu quo ou l'enlèvement. La sortie du conflit met fin à l'affrontement. Un nouvel équilibre stable est atteint. Le statu quo correspond à un état latent. L'enlèvement marque l'enfermement dans l'état d'opposition, d'affrontement, de rivalité. Il se concrétise très souvent par un réductionnisme bipolaire. L'issue du conflit dépendra en général, de la façon dont l'ensemble des interactions, constructives ou destructives, seront traitées ou transformées.

Fig.1 : La dynamique interne du conflit



Proposition 4 : Le conflit s'inscrit dans un milieu pré-conflictuel (fig.2)

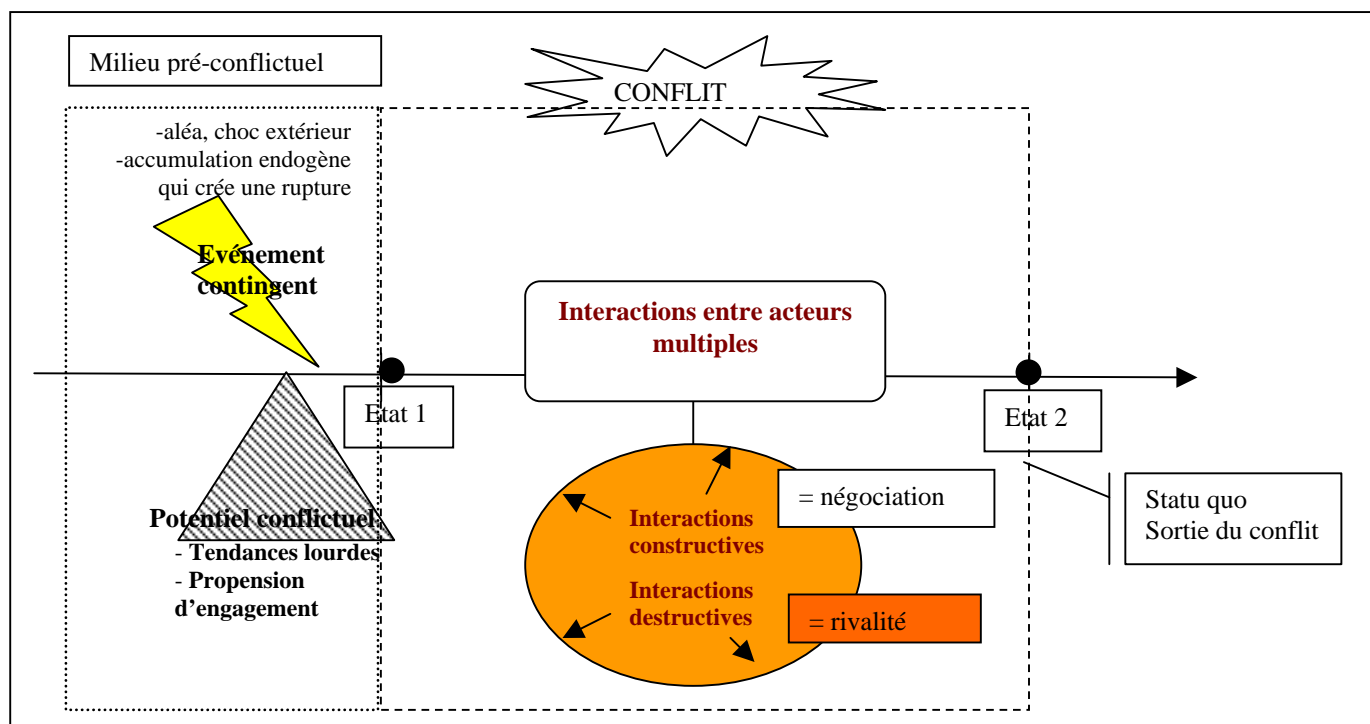
Un conflit est un sous-système d'un ensemble plus vaste, d'une intensité conflictuelle plus ou moins grande. Il s'inscrit dans un *milieu dit pré-conflictuel*. Celui-ci est caractérisé par des acteurs et leurs relations d'interaction qui se nouent à d'autres échelles. Ce milieu pré-conflictuel est dit métastable si une petite perturbation (soit un événement considéré comme mineur en d'autres circonstances) provoque une rupture d'équilibre et une montée incontrôlée de manifestations de violence (Marguin, 2002). Le caractère plus ou moins instable de l'état initial peut être caractérisé par un *potentiel conflictuel*, qu'il est possible d'évaluer. Le milieu, une fois déstabilisé, évolue en général rapidement vers un nouvel état métastable. L'état final (état 2, fig.1) se caractérise par un réarrangement des acteurs et de leurs relations et dans la plupart des cas, par un abaissement du potentiel conflictuel, sauf dans le cas d'un enlèvement du conflit (état 2', fig.1). Le *potentiel conflictuel* représente lui, la propension plus ou moins grande à générer la violence. Il mesure un état de tension. Il dépend de facteurs d'instabilités, entretenus d'une part, par des *tendances lourdes*², relativement prévisibles et d'autre part, par la volonté des acteurs à s'opposer ou *propension d'engagement*. Les tendances lourdes viennent nourrir les projets d'acteurs plus ou moins influents, dont le jeu accentue les oppositions et fait monter le potentiel conflictuel. Ce potentiel conflictuel peut se transformer en conflit ouvert sous l'effet d'un *événement contingent*. Les acteurs s'engagent alors dans un rapport d'affrontement plus ou moins violent. L'événement contingent, l'étincelle qui met le feu aux poudres, peut résulter d'actes intentionnels imputables aux acteurs ou d'un élément purement aléatoire (Marguin, 2002).

Proposition 5 : La dynamique interne du conflit nourrit en retour le milieu conflictuel.

La dynamique interne du conflit nourrit le milieu conflictuel, dans lequel un nouveau conflit peut prendre forme. Il est le « terreau du prochain conflit ».

² Comme des rivalités historiques, des disparités économiques, une vive compétition pour des ressources naturelles, etc.

Fig.2 : Représentation d'une situation de conflit



3. Méthodologie de recherche

Afin de mener cette recherche, nous avons retenu l'étude de cas. Celle-ci présente l'avantage d'offrir une vision holistique portant sur les comportements des acteurs économiques, sociaux ou politiques, les interactions qui les lient, les besoins, représentations et valeurs dont ils sont porteurs et les situations dans lesquels ils évoluent. Or, comprendre les conflits autour des enjeux de conservation et de développement nous conduit à considérer l'ensemble de ces paramètres.

Les deux cas présentés ici ont été choisis parce qu'ils permettaient de traiter de la question des sports de nature dans le PNG, sous l'angle du conflit, potentiel ou avéré. Rappelons que la question principale de la recherche était de saisir la dynamique interne des conflits, tant le jeu des interactions entre protagonistes que les contextes dans lesquels ces interactions s'organisent et évoluent, faisant tendre le système vers un état soit de conflit ouvert, soit de coopération.

En conséquence, pour chacun des cas traités, nous avons considéré dans un premier temps 1) les protagonistes avec leurs intérêts, besoins, craintes et motivations; 2) les griefs; 3) le contexte institutionnel; 4) l'histoire du conflit. Pour cela, nous avons couplé une analyse documentaire à une série d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs du parc (direction, responsables de division et de secteur, garde-moniteurs) des prestataires des activités sportives (sociétés commerciales ou association) des pratiquants, de la DIREN, de la Fédération d'études et de sports sous-marins. Cette première étape avait pour objet d'avoir une représentation suffisamment fine des conflits.

Dans un second temps, nous avons cherché à identifier les variables produites au cours des processus d'interactions. Ce travail a été uniquement mené dans le cas du conflit avéré du canyoning. Il s'agissait là de saisir la dynamique interne du conflit à travers une analyse fine des jeux d'interactions. Nous avons pour cela, retenu la méthode des catégories conceptualisantes (Paillé & Mucchielli, 2005). Cette méthode permet de mettre en avant des catégories de phénomènes (les « variables propres » du conflit) se produisant au cours des conflits et caractéristiques de l'univers conflictuel qui se construit au travers des relations entre les protagonistes des conflits. Les sources documentaires et les informations recueillies au cours de nos entretiens ont constitué la base de données.

Les questions de recherche plus spécifiques, relatives à chacun des cas, ont été les suivantes. Pour le conflit du canyoning, nous avons cherché à répondre à la question suivante : quelles ont été les éléments – tels que représentations, point focal, images, certitudes – produits au cours des interactions entre les acteurs de ce conflit ? Pour le conflit autour de la plongée sous-marine dans le cadre de la protection des îlets Pigeon, la question a été : quels sont les paramètres qui structurent le contexte dans lequel des divergences d'intérêts, de représentations ou de valeurs menacent de se transformer en conflit ouvert ? De quoi est formé le milieu pré-conflituel ?

4. Etude empirique

4.1. Le conflit du canyoning dans le PNG

Au début des années 90, l'activité de canyoning commence à être pratiquée au cœur du parc. Elle ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique, car il s'agit d'une activité encore mineure. Dix ans après la création du parc en 1989, l'activité enregistre une croissance forte. Pratiquée à l'origine par des sportifs expérimentés, elle est aujourd'hui le fait d'une clientèle plus large, à la recherche de sensations fortes, de dépaysement et d'aventure, dans un environnement sécurisé, ce qui nécessite des équipements plus nombreux. On dénombre actuellement 150 pratiquants locaux réguliers (licenciés) et 5000 pratiquants occasionnels dont 4000 touristes (source DDJS, 2005). Cela représente environ 800 sorties par an, tout prestataire confondu, avec un effectif par sortie compris entre 2 et 8 pratiquants. L'activité est aujourd'hui assurée par une association et sept entreprises commerciales de sports de pleine nature, dont une seule pratique exclusivement le canyoning³. L'activité génère moins d'une dizaine d'emplois rémunérés équivalent temps plein. Les sites sont peu nombreux, essentiellement concentrés dans la zone de la soufrière (en cœur de parc ou en proche périphérie) à Deshaies et à Pointe Noire, en Basse terre. Néanmoins, depuis mars 2004, le canyoning et les sports d'eau vive plus largement (randonnées aquatiques, rafting, canoë-kayak, hot-dog, hydro-speed) sont interdits dans la zone centrale du parc.

Qu'est-ce qui conduit à cette décision radicale ? Une situation de conflit se dessine à la fin des années 90, pour atteindre son apogée en 2003. L'entrée dans le conflit est marquée par la forte inquiétude quant aux impacts environnementaux à long terme que la pratique accrue du canyoning fait naître auprès des associations de défense de la nature. Et en particulier, d'une personne, à la fois membre actif d'une association et responsable du service Biodiversité au sein du parc, qui soulève le problème. L'activité de canyoning fait l'objet de très peu d'études d'impacts et ses effets environnementaux sont alors très mal connus. Mais il n'est pas difficile d'imaginer, ou de craindre, que des effets négatifs sur les milieux naturels existent et ceci d'autant plus, dans un milieu à forte valeur patrimoniale comme le PNG. Par ailleurs, des rencontres souvent tendues entre certains gardes moniteurs du parc et pratiquants se produisent de façon récurrente, alimentant le climat de tension. A première vue, l'opposition se dessine entre le PNG et les pratiquants, opérateurs et particuliers. Le débat se cristallise rapidement autour de la question : « pour ou contre le canyoning dans le cœur du parc ? ». Un débat animé en juin 2001, au sein du comité scientifique du parc amène celui-ci à émettre un avis défavorable sur la pratique de toute activité aquatique en zone centrale, invoquant le principe de précaution. Le conseil d'administration n'entérine cependant pas l'avis, et réclame une étude à la fois plus globale et économique, afin de statuer. Une première étude est alors conduite au cours de l'année 2002 et l'avis est rendu en février 2003⁴. Les experts scientifiques locaux concluent à la nécessité de restreindre, voire d'interdire, l'activité de canyoning au sein des cours d'eau du parc national, étant données 1) l'absence de certitudes sur les impacts, 2)

³ Association Altitudes tropicales et les sociétés : Canopée (la seule à ne vendre que cette activité), Vert-Intense, Jacky Action Sport, Parfum d'aventures, Nature Expérience, UCPA, et Tropi Canyon

⁴ « Etude d'impact du canyoning et de la randonnée aquatique sur la flore et l'avifaune de Guadeloupe », campagne 2002, Caraïbes Environnement, 4 février 2003.

la nécessité de disposer de données sur les impacts en saison sèche (seule la saison humide a été prise en compte dans l'étude) et cela afin de mettre en place une réglementation adaptée. L'avis du parc ne se fait pas attendre et en novembre 2003, l'arrêté d'interdiction tombe, mettant fin au conflit⁵. Le parc prend également la décision de ne pas engager les études complémentaires initialement prévues. Ces décisions sont vécues par les opérateurs comme l'expression de toute absence de dialogue, la manifestation d'un autoritarisme exacerbé et le résultat d'une vision qualifiée d'intégriste chez certains garde-moniteurs du parc.

Derrière les débats qui animent tenants et opposants de la pratique du canyoning dans le cœur du parc, se joue un autre conflit, interne à l'institution Parc. Le directeur de l'époque et son adjoint vont très vite se trouver isolés du reste de l'équipe qui dénonce des dysfonctionnements de management : mauvaise communication entre les équipes, emplois précaires pour les agents de l'ONF « prêtés » au Parc⁶, des instances institutionnelles ou consultatives marginalisées, un conseil scientifique sans réelle visibilité. Un climat de défiance et de tension se développe peu à peu au sein de l'organisation. Le conflit du canyoning va alors servir les intérêts de tous ceux qui, en interne, désapprouvent la gestion de la direction. On assiste de fait à une instrumentalisation de ce conflit. De plus, certains gardes moniteurs défendent une vision très conversationniste du parc, alors que la direction fait valoir l'ouverture. C'est là une raison supplémentaire de s'opposer. C'est donc la vision d'un homme et de sa gestion qui sont mises à mal. Ce sont aussi des divergences de représentations sur le concept même d'espace protégé qui apparaissent.

Suite au décret d'interdiction, les prestataires se sont repliés sur les sites en zone périphérique du parc et hors du parc. Et après quatre années d'interdiction, ils dressent aujourd'hui le bilan suivant : 1) l'activité continue de progresser régulièrement ; 2) un effet de masse sur les sites autorisés apparaît, avec les effets négatifs sur la clientèle et sur le milieu environnant lui-même ; 3) l'ouverture sauvage de nouveaux sites dans des zones qui bien qu'en dehors du parc, n'en sont pas moins sensibles sur le plan écologique, est à déplorer.

Si la réglementation a mis fin au conflit, les revendications n'ont pas disparu pour autant. Les sept sociétés commerciales, solidaires, souhaiteraient 1) un assouplissement de l'interdiction, notamment sur des rivières situées dans des zones déjà largement fréquentées par le public, bien que situées dans le parc (secteur de la souffrière) ; 2) une révision de la liste des sites autorisés à la pratique avec création de nouveaux sites dans le parc dans des secteurs qu'ils jugent moins à risque sur le plan écologique ; 3) la réouverture des discussions. De son côté, la nouvelle direction du Parc⁷ a conscience que la question du canyoning n'est pas totalement réglée, malgré le décret d'interdiction. Elle pourrait ressurgir avec force, avec la rédaction de la charte dans le cadre de la nouvelle loi de 2006. La question des sports de nature au sein du PNG ne peut être désormais laissée en suspens et la voie réglementaire n'est peut-être pas le seul recours possible.

4.2. Le conflit latent de la plongée sous-marine autour des îlets Pigeon

Les îlets Pigeon concentrent à eux seuls toute la problématique de la conciliation entre l'enjeu de conservation de la biodiversité et celui du développement touristique. Situés sur le littoral nord de la commune de Bouillante (Basse Terre), en face de la plage de Malendure, les îlets sont le centre privilégié de la plongée sous-marine en Guadeloupe, avec entre 60000 et 80000 plongées par an⁸ et 7 clubs en activités sur cette zone. Leurs fonds rocheux, peuplés de la communauté corallienne la plus florissante de Guadeloupe, en termes de biodiversité et de taux de recouvrement,

⁵ Le conseil d'administration du Parc demande au directeur de prendre l'arrêté conservatoire d'interdiction de l'activité en zone centrale, cette activité n'étant pas explicitement citée dans le décret de création du parc.

⁶ Le parc a d'abord été géré par l'ONF avant de devenir parc national et d'être administré par la nouvelle autorité. Mais un certain nombre de salariés travaillant désormais pour le PNG, ont conservé leur statut de gardes forestiers de l'ONF. Or, des différenciations de statuts et d'avantages sociaux existent entre salariés des deux institutions.

⁷ Un nouveau directeur a été nommé en 2006.

⁸ Il n'existe pas à ce jour d'évaluation exacte.

en sont la raison principale. La renommée internationale qu'ils ont acquise, après la diffusion des documentaires tournés sur place par J.Y. Cousteau⁹, y génère une fréquentation particulièrement importante. Mais, aujourd'hui, la forte pression anthropique liée au tourisme aquatique (plongée et tourisme de vision) et à l'urbanisation croissante, à laquelle s'ajoutent les pressions naturelles (ouragans, houle cyclonique, crues) menace cet écosystème exceptionnel.

Ces îlets, connus sous le nom de « Réserve Cousteau »¹⁰, ne font l'objet actuellement d'aucune mesure de protection globale, sauf des protections spéciales qui réglementent la pêche, la chasse sous-marine (interdite depuis 1979) la circulation et le mouillage des bateaux. Pendant plusieurs années, de longs débats, souvent passionnés, se sont tenus autour de la mise en réserve de ces îlets, sous le statut de réserve naturelle, sans jamais aboutir. Aujourd'hui, la question de la protection de ces îlets est de nouveau relancée, avec la révision du décret de création du PNG et la rédaction de la nouvelle charte. Les îlets Pigeon deviendraient, dans ce nouveau cadre, « cœur de parc »¹¹ et seraient donc soumis à une réglementation stricte pour la pratique de la plongée sous-marine, la pêche ou la découverte des fonds avec les bateaux à fonds de verre. La perspective d'une réglementation plus stricte, voire d'une interdiction de la plongée, relance les débats autour des enjeux de la conservation et du développement touristique. Et le contexte actuel est celui d'un conflit potentiel susceptible de se transformer en conflit ouvert.

Car les îlets représentent un atout économique essentiel pour la côte Sous-le-Vent. Les ressources directes issues du territoire des îlets concernent principalement la commune de Bouillante. Le tourisme est le moteur essentiel de l'activité économique de cette commune ; ceci est particulièrement vrai pour les villes de Malendure et Pigeon où l'on trouve la plus forte concentration d'activités liées au tourisme. L'attrait des îlets a néanmoins une influence forte indirecte sur l'ensemble de la côte Sous-le-Vent, par les flux touristiques qu'ils génèrent. Aux activités de pêche (environ une trentaine de pêcheurs) et nautiques viennent s'ajouter l'hôtellerie, la restauration et les boutiques de souvenirs. Il y a donc ici plusieurs parties prenantes intéressées au développement économique de cette partie du territoire ou simplement, par son libre accès.

Au sein de la population, il existe un large consensus autour de la nécessité de préserver les îlets Pigeon, qui sont à l'origine du développement économique et social de la commune de Bouillante et plus largement, de la côte Sous-le-Vent. Les clubs de plongée sont eux-mêmes largement conscients de la nécessité de prendre des mesures afin de préserver cet environnement, qui représente aussi leur « fonds de commerce ». La question reste de savoir comment protéger sans pénaliser l'activité économique ? Peut-on définir un seuil de tolérance en termes de fréquentation qui garantisse le maintien de la qualité du milieu naturel ? Le problème est ici celui de la connaissance et aussi, celui de la communication entre les différentes parties prenantes. Car tout le monde s'accorde sur la nécessité d'échanger, de construire ensemble un scénario de gestion du patrimoine à moyen et long terme, admis par tous. La démarche partenariale s'engage aujourd'hui dans le cadre de la révision du décret de 1989 créant le PNG. Et la procédure est celle de l'enquête publique¹², conduite de juin à juillet 2008.

⁹ « Le Monde du silence », 1955, film documentaire, coréalisé par Jacques-Yves Cousteau et Louis Malle.

¹⁰ Ce nom tient à l'action engagée par le célèbre plongeur, qui en 1974, dans un courrier adressé au directeur de l'INRA, donne un avis favorable au classement des îlets en réserve.

¹¹ L'espace classé en cœur de parc national comprendrait la partie terrestre (domaine public de l'état et forêt domaniale du littoral) des deux îlets Pigeon d'une superficie de 8 ha, et un espace marin périphérique et côtier (entre la Pointe Mahault au nord et la Pointe à Lézard au sud) de 981 hectares sur la commune de Bouillante. Il englobe la zone au sein de laquelle la pêche est réglementée par un arrêté préfectoral.

¹² Cette enquête publique a été précédée de cinq réunions, à partir de février 2008, à titre d'informations essentiellement, avec les diverses parties prenantes, à l'initiative de plusieurs institutions : la fédération française des sports sous marins, le comité régional des pêches, la DIREN avec les associations de protection de la nature et de l'environnement puis les associations de pêcheurs de loisir et de plaisanciers.

5. Analyse des situations de conflits

Nous présentons à présent l'analyse des deux situations de conflits précédemment exposées, à la lumière de notre modèle. Nous insistons sur l'influence du cas du conflit du canyoning sur le cas de conflit potentiel autour de la plongée. Le conflit du canyoning définit entre autre, le milieu pré-conflictuel dans lequel s'inscrit le conflit potentiel des îlets Pigeon.

5.1. Le conflit du canyoning et la construction d'un nouveau milieu pré-conflictuel

Le conflit du canyoning est à la fois un conflit d'usages, de personnes, de représentations et de valeurs. Si l'arrêté d'interdiction a mis fin au conflit, nous allons voir que le jeu des acteurs a produit un certain nombre d'éléments, qui continuent de former aujourd'hui un milieu pré-conflictuel, dans lequel pourrait apparaître un nouveau conflit autour du canyoning, à moins que cela ne forge le terrain pour un conflit autour de la plongée sous-marine (§.5.2).

Un milieu conflictuel marqué par des images et des représentations discordantes

Premièrement, s'est développée une image de fermeture du parc à double titre : 1) le parc est jugé peu enclin à toute forme de dialogue ; 2) le parc défendrait une image de « sanctuaire » à préserver. Les prestataires et pratiquants ont perdu confiance dans la capacité du parc à engager des démarches de participation. Ce climat de défiance gagne peu à peu l'ensemble des prestataires de sports de nature (plongée notamment). Par ailleurs, l'idée d'activités raisonnées ferait défaut dans l'approche gestionnaire du parc.

Deuxièmement, demeure une controverse sur la connaissance en matière d'impacts environnementaux du canyoning. Pour le Parc, la connaissance reste insuffisante. Pour les prestataires, il s'agit moins d'un problème de connaissance scientifique que de la volonté de ré ouvrir le dialogue. Selon eux, assez d'études ont été conduites, y compris de leur propre initiative ; les impacts existent mais le danger d'une pratique non encadrée (qui existe actuellement car certains pratiquants tentent de se soustraire à la réglementation) constitue tout autant un risque humain ; de même que le phénomène de sur fréquentation sur un nombre restreint de sites constitue un risque économique pour les prestataires (la demande tendant à excéder l'offre en période de haute saison).

Troisièmement, des représentations divergentes sur le sens à donner à un espace protégé se sont renforcées au cours du conflit et demeurent toujours présentes dans les esprits. Il existe en effet une opposition forte entre protection et développement, non seulement entre le PNG et les collectivités locales qui ont un intérêt à davantage de développement touristique dans le parc et aux abords du parc, mais aussi au sein même de l'institution Parc, malgré le renouvellement d'une partie du personnel. Une solidarité de massif de même qu'une politique de gestion patrimoniale font défaut. Et si on note depuis deux ou trois ans, une avancée dans ce sens, cette dualité continue de marquer les esprits et les discours.

Enfin, bien que peu mise en avant, la question d'un sport élitiste, réservé à une clientèle blanche, reste attachée à la problématique du canyoning. A la différence de la randonnée pédestre pratiquée par les guadeloupéens, le canyoning est peu ancré dans la culture guadeloupéenne. Certains usagers locaux du parc dénoncent l'invasion par des pratiques étrangères d'un territoire qu'ils considèrent comme avant tout le leur. Plus largement, c'est la dualité « métro »-guadeloupéens qui ressort, y compris dans la volonté de ne pas devoir subir des décisions imposées par la métropole, dont l'institution Parc reste un représentant majeur en Guadeloupe, et qui devrait connaître un accroissement de son influence dans le cadre de la nouvelle charte.

La réglementation comme issue au conflit ou l'absence de transformation du conflit

La résolution du conflit passe ici par le recours à la réglementation. Cette solution qui s'inscrit dans une approche politique de résolution d'un conflit, clôt les débats. Mais jusqu'à quand ? Avec la relance des discussions autour de la pratique des sports de nature dans l'enceinte du

parc, la problématique de la pratique du canyoning refait surface. Cela semble logique puisque la réglementation ne fait que mettre un terme à l'affrontement entre les tenants du « pour » et ceux du « contre ». Elle ne permet ni de travailler sur les représentations et les valeurs des acteurs qui pèsent fortement sur les interactions et de fait, sur le rendement des négociations ; ni de saisir le jeu des interactions qui transforme le conflit au fur et à mesure que celui-ci se déroule. Le problème que nous observons, est l'absence de transformation du conflit. De fait, la probabilité que le conflit ressurgisse reste forte. Le potentiel conflictuel est ici élevé.

Un potentiel conflictuel élevé

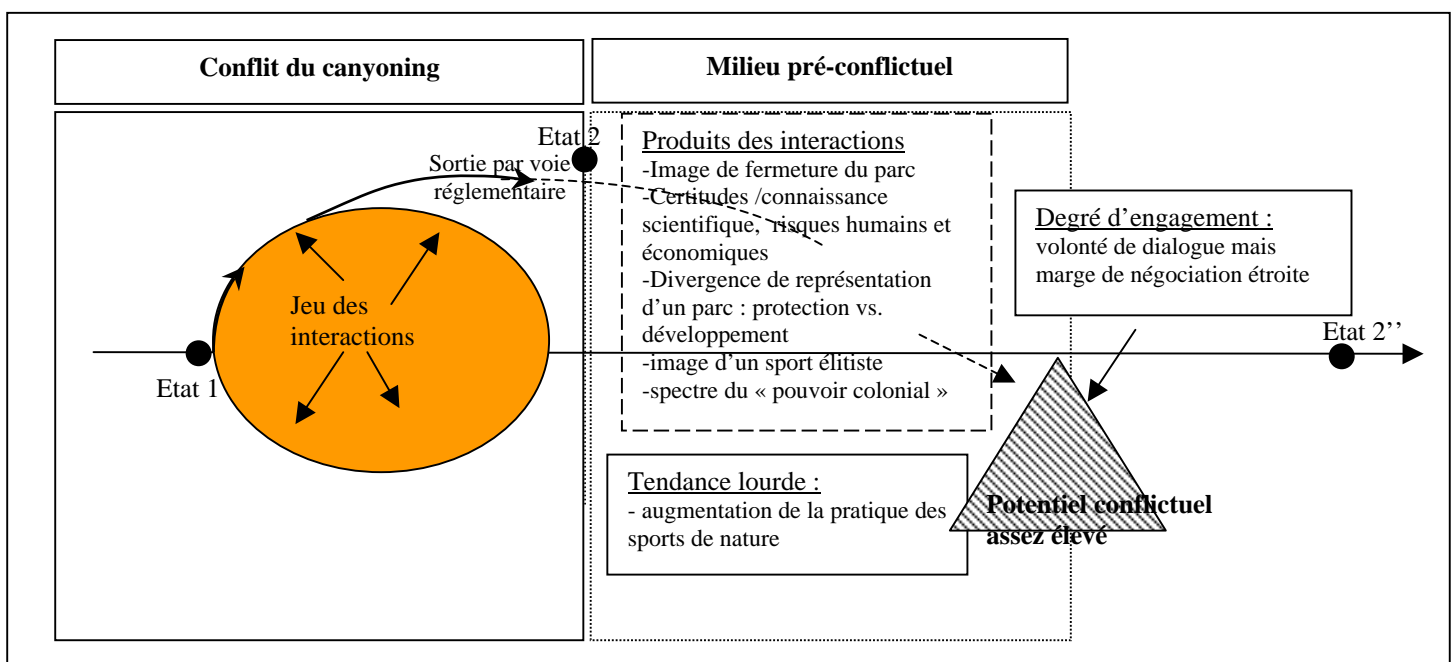
Le potentiel conflictuel dépend d'une part de tendances lourdes ; d'autre part de la volonté des acteurs de s'engager de nouveau dans une opposition.

Du côté des tendances lourdes, on peut souligner l'augmentation de la pratique des sports de nature partout dans le monde et le potentiel de développement touristique que ces sports représentent. La Guadeloupe pourrait voir dans ces activités une option pour élargir son offre touristique, comme l'a fait la Martinique.

Du côté de la propension d'engagement des acteurs, les résultats sont variables. Pour l'institution Parc, il existe une volonté de dialogue ; en revanche, il n'est pas envisagé de revenir sur l'arrêt d'interdiction. Chez les prestataires et pratiquants, il existe une demande pour reprendre les discussions. En même temps, ils dénoncent l'attitude de sanctuarisation du parc. Autrement dit, on se dit prêt à dialoguer mais chacune des parties prenantes fait valoir des idées bien arrêtées sur la question du canyoning dans le parc. La marge de négociation semble alors assez étroite.

La figure ci-dessous rend compte du rôle du conflit du canyoning dans la construction d'un nouveau milieu pré-conflictuel. L'état 2 représente l'issue du conflit par la voie réglementaire, en 2003. Pour autant, la crise autour du canyoning et plus sûrement des sports de nature au sein d'un espace protégé n'a pas totalement disparu. Le jeu des interactions a façonné un milieu pré-conflictuel avec un potentiel conflictuel assez élevé. Il existe donc un risque de voir ressurgir un conflit autour du canyoning (état 2'' : point de départ). Cela dépendra de la combinaison entre le potentiel conflictuel dont il reste à évaluer le poids et un événement contingent encore inconnu. La rédaction de la nouvelle charte dans le cas de la révision du décret de création du parc pourrait être un de ces événements contingents.

Fig.3 : Conflit du canyoning et structuration d'un nouveau milieu pré-conflictuel



5.2. Le conflit potentiel autour de la plongée dans les îlets Pigeon

La question qui a gouverné l'analyse ici est la suivante : comment saisir le conflit qui menace de survenir autour des îlets Pigeon ? Pour cela, il convient de considérer le milieu conflictuel préexistant et le potentiel conflictuel qui s'y rattache. De quoi est formé le milieu pré-conflictuel ? Quelles sont les tendances lourdes ? Quelles sont les volontés des acteurs d'entrer dans un jeu d'opposition ? Nous pouvons ici repérer quatre tendances lourdes : 1) une quasi-obligation de partenariat, 2) l'effet d'apprentissage du conflit du canyoning, 3) une « protection » pour une plus grande ouverture de l'espace naturel ; 4) l'incertitude scientifique sur les impacts écologiques de la plongée. De là, il devient possible de qualifier la volonté des acteurs à entrer dans le conflit.

Une quasi-obligation de partenariat

La réforme de la loi portant modification du décret de création du parc sert ici de prétexte pour aborder la question de la préservation des îlets Pigeon, tout en faisant valoir une approche partenariale. Le partenariat devient un élément déterminant de la nouvelle gouvernance des parcs nationaux. Et c'est par l'enquête publique¹³ que la problématique des Îlets Pigeon, futur cœur de parc, est traitée. Autrement dit, on s'inscrit dans un registre de l'information et de la consultation. C'est là une forme faible de la participation. L'enquête publique certes, peut être efficace à condition qu'elle ne soit pas neutralisée par les représentés, qui estiment très souvent que « tout a été décidé d'avance » (Blatrix, 1999). En même temps, il s'agit là pour le PNG, de profiter de ce cadre de révision, pour engager des débats avec les professionnels de la plongée et les pêcheurs.

L'effet d'apprentissage du conflit du canyoning

Le conflit autour du canyoning nourrit les débats autour de la position du Parc en matière d'ouverture de l'espace protégé aux sports de nature. On retrouve la perte de confiance à l'égard du parc suite à sa gestion du conflit du canyoning, la défiance vis-à-vis des études d'impacts, l'idée d'une domination métropolitaine quant à la façon d'organiser les activités ou encore les débats. Parallèlement, apparaît l'idée qu'il peut exister une solution autre que l'interdiction pour régler la question de la pratique de la plongée. Le point focal caractéristique du conflit autour du canyoning, à savoir l'interdiction ou non de ce sport au cœur du parc, constitue un repère pour décider des prochaines mesures à prendre en matière de gestion des pratiques de sports de nature dans le PNG. Les récentes orientations proposées par le Parc, qui viseraient à ne pas interdire la pratique de la plongée sous-marine, mais plutôt à la contrôler, sur le modèle de ce qui est pratiqué dans le parc national de Port-Cros¹⁴, dénotent de la volonté des parties prenantes à vouloir tirer les leçons du passé. On peut parler ici d'un effet d'apprentissage du conflit.

Une protection pour une plus large ouverture de l'espace naturel

Le projet avorté de création d'une réserve naturelle produit plusieurs effets : 1) la prise de conscience par l'ensemble des acteurs de l'importance et de l'urgence de préserver ce site d'une exploitation économique démesurée ; 2) la constitution de groupes de dialogue ; 3) la crainte de voir l'activité de plongée interdite avec les effets économiques et sociaux qui s'ensuivraient ; 4) l'idée d'une préservation comme moyen d'ouvrir le site à un plus grand nombre. Ce dernier point peut sembler paradoxal. Mais il est à la fois chez les uns, la conséquence de l'appellation usurpée de "Réserve Cousteau", argument touristique fort, sans restriction ou interdiction d'activités et chez les autres, la prise de conscience de préserver ce patrimoine pour un usage dans le long terme.

L'incertitude scientifique sur les impacts de la plongée

Pour toute activité ou projet ayant pour support le milieu naturel, la question des impacts

¹³ Enquête en cours au moment où nous rédigeons cet article.

¹⁴ Depuis 1991, le Parc national de Port-Cros entretient des liens étroits avec les professionnels de la plongée de la rade d'Hyères qui fréquentent régulièrement les sites de plongée insulaires. Ce partenariat a abouti à l'élaboration d'une Charte de plongée, respectueuse de l'environnement sous-marin.

écologiques et l'incertitude scientifique qui entoure ses impacts, domine les débats. La plongée sous-marine n'échappe pas à la règle. Cette incertitude pourrait alimenter la controverse. Si tout le monde s'accorde à reconnaître l'impact environnemental de la plongée – et donc, la nécessité de réguler l'activité – la part que la plongée représente dans la dégradation de la faune et de la flore sous-marine reste sujette à discussion, face à des pollutions que certains jugent plus préoccupantes (rejets de l'usine géothermique, pollution imputable à l'urbanisation croissante notamment à Bouillante, impacts des cyclones...). Les parties prenantes font alors valoir soit un principe de précaution menant à des mesures de prévention, soit un principe d'abstention en l'absence de preuve de l'innocuité de l'activité (Godard, 2005) soit un principe de gestion raisonnée. Si le premier principe est celui défendu jusqu'ici par le Parc, le deuxième reste l'argument de force des mouvements écologistes ; quant au troisième, il est soutenu par les acteurs du développement économique, prestataires de sports de nature et collectivités locales.

Un potentiel conflictuel qui reste à estimer

Ces tendances lourdes déterminent le milieu pré-conflictuel et impactent le potentiel conflictuel. Sans doute à la différence du conflit autour du canyoning, il ressort ici une volonté plus affirmée de dialogue et de coopération entre les différentes parties prenantes. Un consensus semble se dégager autour de la nécessité de préserver les îlets Pigeon des atteintes d'un tourisme de masse. Il est également reconnu la très forte corrélation entre ce milieu naturel et le développement économique de la région. Les divergences se manifestent davantage sur la façon de réguler les pratiques touristiques et en particulier, celle de la plongée sous-marine. Le modèle de gestion du Parc National de Port-Cros offre une base de discussion. En même temps, chaque tendance lourde présentée plus haut porte en elle des effets positifs et négatifs (voir tableau 1 ci-après) dont la combinaison reste aujourd'hui encore difficile à mesurer en termes d'impact global.

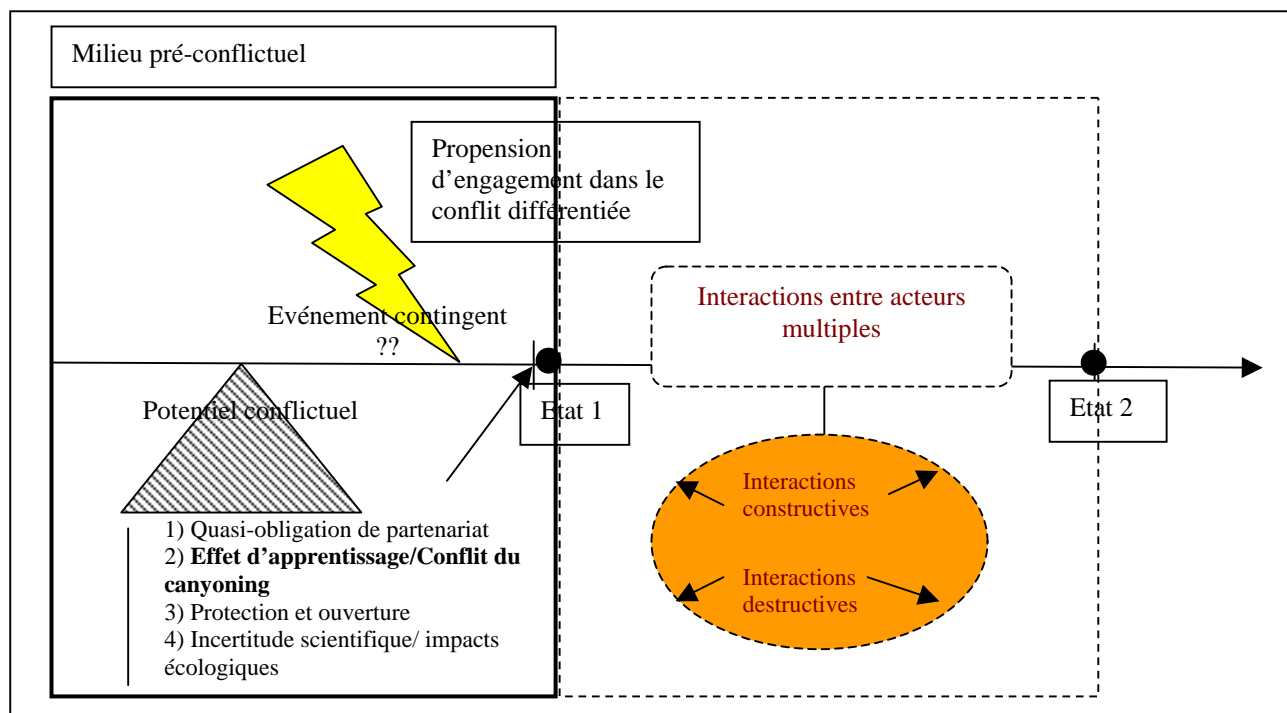
Tableau 1 : Impacts des tendances lourdes sur le potentiel conflictuel

Tendances lourdes	+	-
Quasi-obligation de partenariat	Enquête publique (démarche) Démarche partenariale Opportunité pour relancer le débat sur la conciliation conservation/ développement	Enquête publique (son usage) Risque de neutralisation par les représentés
Effet d'apprentissage /Conflit du canyoning	Apprentissage/ mode de gestion du conflit par la voie réglementaire	Image de fermeture du parc Pouvoir métropolitain Sport élitiste Opposition conservation/développement
Protection et ouverture de l'espace (suite au projet avorté de réserve naturelle)	Sensibilisation des populations, usagers et prestataires de tourisme à la préservation Constitution de groupes de dialogue	Crainte ancrée / interdiction de la plongée
Incertitude scientifique/ impacts écologiques	Gestion raisonnée	Principe de précaution, voire d'abstention

Nous représentons ci-dessous (fig.4) le milieu pré-conflictuel dans lequel s'inscrit la problématique autour de la préservation des îlets Pigeon. Le déclenchement d'un éventuel conflit dépendra néanmoins de la propension des diverses parties prenantes à s'engager dans un rapport d'opposition et de l'existence d'un élément déclencheur. Autrement dit, toutes les forces ne semblent pas aujourd'hui réunies pour qu'un conflit éclate.

Par contre, la connaissance de ce milieu pré-conflictuel peut aider à prévenir le conflit en développant des stratégies permettant de diminuer le potentiel conflictuel. Enfin, il faut souligner l'impact que le conflit sur le canyoning a dans la formation du milieu pré-conflictuel attaché à la question de la préservation des îlets Pigeon et à la régulation de la pratique de la plongée.

Fig.4 : Milieu pré-conflictuel dans le cas de la plongée et de la préservation des îlets Pigeon



Conclusion

Notre recherche avait pour objectif de souligner l'importance d'analyser les jeux complexes d'interactions qui se nouent entre les protagonistes d'un conflit, eux-mêmes soumis à des facteurs contingents, dans une perspective de saisir la dynamique interne d'un conflit. Il s'agissait, d'une façon plus spécifique, de comprendre quelles sont les oppositions qui se dessinent autour de la question des sports de nature dans un espace protégé, et plus particulièrement dans le PNG.

Sur le plan théorique, les deux cas étudiés nous ont permis de souligner l'importance de la connaissance 1) du milieu pré-conflictuel, en ce sens qu'il porte, avec les tendances lourdes, la propension des acteurs et l'événement contingent, les éléments qui font passer d'un état stable à un état de tension ouverte ; 2) du jeu d'interactions constructives ou destructives des protagonistes. De ce jeu, sont produites des variables (représentations, valeurs, certitudes, point focal) pilotables, en vue de transformer le conflit et d'éviter un état d'enlisement.

Sur le plan empirique, ces cas ont révélé, au-delà des situations de conflits avérés ou potentiels autour de la pratique d'un sport de nature au sein d'un parc national, une situation de crise. Premièrement, celle-ci porte sur la mission du parc, qui semble devoir conforter sa politique de développement durable, en particulier dans cette aire d'adhésion élargie. Les enjeux se réaffirment comme étant moins ceux de la conservation que d'un développement durable. Ainsi, la plongée sous-marine ne semble pas raisonnablement pouvoir être interdite dans le nouveau cœur de parc qui se dessine. Est-ce là l'effet d'un héritage et la volonté d'éviter un nouveau conflit ou bien une autre approche de la pratique des sports de nature, y compris dans le cœur du parc ? Deuxièmement, la crise porte sur le mode de gouvernance du parc qui doit s'engager sans faille, dans une politique de dialogue et d'ouverture à une échelle locale. Pour cela, les voies d'information et de consultation retenues ne sont qu'une étape vers une démarche de gestion partenariale systématique. Et la démarche de l'enquête publique en cours n'offre pas une scène suffisamment large pour inviter les usagers du parc, non seulement à faire des propositions mais aussi à porter eux-mêmes le changement. Le parc reste encore un espace largement approprié et géré par

l'institution publique et mis à disposition des usagers. Pour autant, s'agit-il de transformer un parc national en parc naturel régional ? Il s'agit là d'un autre débat qui soulève entre autre, la question de la responsabilité en matière de conservation de la biodiversité.

Le modèle que nous avons présenté est avant tout analytique. Un prolongement de la recherche consisterait à en faire un outil d'aide à la décision. L'idée est de pouvoir prévenir un conflit, à transformer un conflit, en intervenant sur les représentations et les structures cognitives des parties prenantes, pour éviter soit de s'enfermer dans le conflit, soit d'entrer dans le conflit. Restent pour cela, deux enjeux de taille : premièrement, comment prévoir l'événement déclencheur ? Deuxièmement, comment mesurer les forces en présence pour évaluer le potentiel conflictuel ? S'intéresser à l'imbrication entre des conflits passés et des conflits potentiels, autour d'une crise non résolue, mais qui se transforme graduellement sous l'effet des conflits, est une première piste de recherche. Comme nous l'avons vu, les conflits passés participent de la construction du milieu pré-conflictuel dans lequel un nouveau conflit peut se développer. Travailler sur un large éventail de cas autour de conflits de même nature pourrait permettre de repérer certains éléments récurrents dans le processus de déclenchement d'un conflit. Approfondir l'analyse de la dynamique interne d'un conflit pour définir plus avant un ensemble de variables, produit des jeux d'interactions complexes qui s'établissent entre les protagonistes d'un conflit, est une seconde piste de recherche. Ces données sont autant de variables d'un système complexe, susceptibles d'être commandées, afin d'atteindre un objectif final, qui garantisse, dans notre contexte de recherche, l'obtention un équilibre stable entre conservation de la biodiversité et développement économique.

Bibliographie (références principales)

- AZAR, E., J.W. BURTON, 1986, *International Conflict resolution: theory and practice*, Boulder : Lynne Rienner and Wheatsheaf, 159 p.
- BELLENGER, L., 1992, *La négociation*, PUF, col. Que sais-je ?, Paris, 3^{ème} édition, 125 p.
- BLATRIX, C., 1999, « Le maire, le commissaire enquêteur et leur public : la pratique politique de l'enquête publique », in Blondiaux *et al.*, *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, PUF.
- COSER, L.A., 1956, *Les fonctions du conflit social*, PUF, 1982, Paris.
- DDJS, 2005, Etat des lieux et analyse prospective des activités de pleine nature se pratiquant sur terre et en rivières en Guadeloupe, *Rapport de synthèse*, livre1, IPSOS Antilles.
- GALTUNG, J., 1996, *Peace by peaceful means*, London, Sage.
- GODARD, O., 2005, Le principe de précaution et la proportionnalité face à l'incertitude scientifique, *Cahier de recherche* n°2005-018, Ecole Polytechnique, Paris.
- MUNET, J-P., 2007, « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoire*, Varia, mis en ligne le 11 juin 2007.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>.
- LAHAYE, N. ; 2006, « Le conflit du Parc national du Mont-Orford : entre conservation et tourisme », *communication au 34ème colloque international de l'AFEC*, « Parcs nationaux et régionaux, grands espaces et nature sauvage au Canada et en France », Saumur, 8-10 juin 2006
- LAHAYE, N., 2007, « Le conflit du Parc national du Mont-Orford : la recherche d'un nouvel équilibre entre conservation et tourisme », *Revue Etudes Canadiennes/Canadian Studies*, n°62, juin, p.99-112.
- LEDERACH, J.P., 1995, *Preparing for Peace: conflict transformation across cultures*, New York, Syracuse University Press.
- MARGUIN, J., 2002, « Approche systémique des crises et aides à la décision stratégique », *l'Armement*, mars.
- MONROY, M. et A. FOURNIER, 1997, *Les figures du conflit*, PUF, Paris, 221 p.
- PAILLE P. et A. MUCCHIELLI, 2005, *L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Ed. A. Colin.
- SCHELLING, Th., 1960, *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, 326 p.
- TOURAINÉ, A., 2005, « Les conflits sociaux », *Encyclopédie Universalis*.
- WALTON, R.; R. MCKERSIE et J. CUTCHER-GERSHENFELD, 1994, *Strategic Negotiations. A theory of Change in Labor-Management Relations*, Harvard Business School Press, Boston.